



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 avril 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Communiqué officiel publié à l'issue de la 5875<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York,  
le jeudi 24 avril 2008, à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 24 avril 2008, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5875<sup>e</sup> séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan.

Le Conseil et les pays fournissant des contingents ont entendu un exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil, M. Guéhenno et les représentants des pays qui fournissent des contingents ont eu un échange de vues. »

---

